

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 MAI 2019

L'assemblée générale des actionnaires de Fnac Darty, réunie le 23 mai 2019 sous la présidence de Monsieur Jacques VEYRAT, a notamment approuvé les résolutions suivantes :

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale a renouvelé le mandat des administrateurs suivants :

- **Monsieur Jacques VEYRAT**, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois ans, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ;
- **Madame Daniela WEBER-REY**, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois ans, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ;
- **Monsieur Antoine GOSSET GRAINVILLE**, en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre ans, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale a nommé les administrateurs suivants :

- **Monsieur Javier SANTISO** en remplacement de Madame Patricia BARBIZET, en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre ans, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ;
- **Monsieur Enrique MARTINEZ** en remplacement de VIVENDI SA, en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre ans, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé ;
- **Monsieur Jean-Marc JANAILLAC** en remplacement de Compagnie Financière du 42 avenue de Friedland, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois ans, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'assemblée générale a renouvelé le mandat de KPMG SA, commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2025 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 12 DES STATUTS RELATIF A L'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

L'assemblée générale a approuvé la modification de l'article 12 des statuts afin de :

- porter à quatre ans la durée du mandat des administrateurs (initialement de trois ans), sans impact sur les mandats en cours qui se poursuivront jusqu'à leur échéance ;
- prévoir la faculté de nommer des administrateurs pour une durée inférieure à la durée du mandat de quatre ans, afin de permettre la mise en œuvre ou le maintien d'un échelonnement des mandats des administrateurs ; et
- prévoir les modalités de nomination d'un ou plusieurs administrateurs représentant les salariés au sein du conseil d'administration de Fnac Darty SA dans les conditions prévues par la loi, afin de permettre à la Société de se conformer aux dispositions de l'article 7.1 du Code AFEP-MEDEF révisé en juin 2018.